



Numéro de l'acte	2022-12-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

QUESTION N°2022-12

FINANCES : SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET/OU DSIL : TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DENIS PAPIN A ARQUES.

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller Délégué aux finances

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- L'Etat poursuit son action d'aide à l'investissement au bénéfice des communes,
- L'appel à projets DETR et/ou DSIL de l'exercice 2022,
- Les dépôts de dossiers de demande de subvention devraient être effectués pour le 18 décembre 2021, par voie dématérialisée, auprès des services de la Préfecture,
- La Ville d'Arques va déposer un dossier de demande de subvention concernant les Travaux de voirie pour l'aménagement de la rue Denis Papin.
- Il est proposé de solliciter un financement DETR et/ou DSIL pour la réalisation des travaux.

Le montant des travaux s'élève à 273 995,50€ HT ; les honoraires calculés à 5,4% pour une mission complète sont estimés à 18 482,40 € HT, pour un total des dépenses de 292 477,90€ HT.

Seuls les travaux de création et de rénovation de voirie avec honoraires sont éligibles à la DETR pour un montant total de 277 657,90€ HT.

- Il convient de proposer le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	273 995,50 € HT	DETR (20 % de 277 657,90 € HT)	55 531,58 € HT
Honoraires	18 482,40 € HT	Fonds propres de la Ville d'Arques (80 %)	236 946,32 € HT
MONTANT HT DE L'OPERATION	292 477,90 € HT	MONTANT HT DE L'OPERATION	292 477,90 € HT

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VALIDE le plan de financement et **ACCEPTE** la subvention DETR et/ou DSIL au taux de 20 % sur la base subventionnable de 277 657,90 € HT, correspondant aux travaux de voirie et d'aménagement de la rue Denis Papin à ARQUES.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

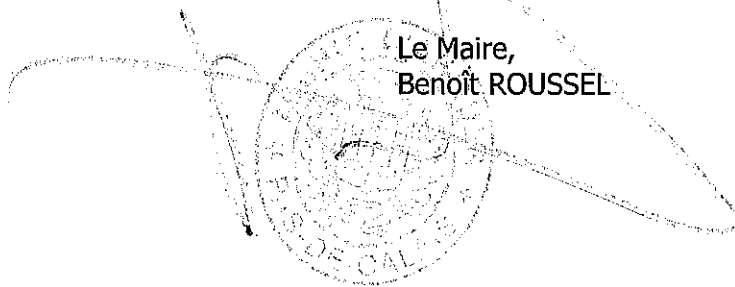
ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 11 février 2022

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022**

Affiché le 15 février 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Dix Février à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le quatre février 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 19 présents
- 1 absent non excusé
- 3 absents excusés sans pouvoir
- 6 absents excusés avec pouvoir

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Isabelle CLABAUX

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Monsieur Olivier JUSTIN est nommé secrétaire de séance.